



Assemblée Générale

Comité de quartier : SECTEUR 4 – CANTEBONNE EST

Date : 25 Juin 2015

Une cinquantaine de personnes présentes, une quinzaine de personnes n'ont pas rempli la feuille de présence, ce qui n'a pas permis de les identifier. Mme Di Luigi, MM. Bayette, Braucourt, Kral-membres du bureau, MM. Baba Ahmed Tsamine-Adjoint aux Travaux, Casinelli Richard-élu référent

❖ Rappels :

Après avoir souhaité la bienvenue aux habitants présents et proposé de remplir la feuille de présence et de la compléter par les adresses e-mail, Mme Di Luigi rappelle l'autonomie de fonctionnement des comités de quartier et donne la parole aux participants pour évoquer leurs problèmes ou difficultés, étant précisé que le bureau s'est déjà réuni à plusieurs reprises et a recensé un certain nombre de points à évoquer au cours de l'assemblée, qui seront abordés par la suite. Dans un souci d'efficacité et compte tenu de la très mauvaise acoustique de la salle, Mme Di Luigi demande aux participants de ne pas parler tous en même temps.

❖ Remarques et questions soulevées :

Abris Bus : Mme Szylar qui habite rue Robespierre mais passe souvent devant l'abribus face à la clinique des Peupliers, n'apprécie pas du tout le thème retenu pour décorer cet endroit (rats et souris).

M. Casinelli rappelle que ce projet d'embellissement des abris-bus de la ville a été conçu et réalisé par les jeunes de l'atelier peinture de la MJC qui ont pu développer des thèmes et des techniques différentes, avec un encadrement professionnel. Les avis sur le résultat sont forcément nuancés, mais le projet a eu le mérite, pour les jeunes, de s'approprier une parcelle de leur ville, avec beaucoup de respect.

PLU : Il est demandé quel est le régime du document d'urbanisme s'appliquant à Villerupt.

M. Casinelli indique que l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) a été révisé et transformé en Plan Local D'Urbanisme (PLU) et adopté par le Conseil Municipal en juin 2013. Il indique que la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) et les communes membres ont pris la décision d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) afin d'harmoniser les différents règlements et permettre à l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (EPA-AB) de réaliser l'Opération d'Intérêt National (OIN) posée sur le territoire.

Cavités Karstiques : M. et Mme Castellani accusent la mairie d'avoir caché à la population l'existence de cavités karstiques qui grèvent leurs biens et limitent les droits à construire, faits qui n'auraient été découverts par eux que suite à la visite de l'un de leurs voisins chez le notaire. Ils accusent également une collaboratrice du Maire d'avoir refusé de leur donner un rendez-vous avec celui-ci et demandent des comptes sur cette attitude.

M. Casinelli leur réponds que cela l'étonne beaucoup, compte tenu de la conscience professionnelle de l'agent incriminé, mais que ne connaissant pas les éléments de cette affaire de rendez vous, il transmettra aux personnes intéressées pour que la lumière soit faite.

Sur le fond, il rappelle qu'aucun ancien habitant de Cantebonne ne peut ignorer l'existence de l'ancienne carrière à proximité de la rue Michelet, de la Grotte au Renard dans le bois de Butte et de différentes autres cavités connues de la population et qui ont été recensées en 2010 par le BRGM à la demande des services de l'Etat afin d'établir des périmètres de protection. L'imprécision sur la localisation et le dimensionnement exact de ces cavités entraîne l'adoption de périmètres larges. Les différentes phases de l'établissement de ces périmètres ont fait l'objet d'opérations de concertation réglementaires en direction de la population,

auxquelles la mairie a ajouté des éléments d'information, notamment à l'occasion de l'adoption du Plan Communal de Sauvegarde en 2008 et du PLU en 2013.

Terrain de la rue des Merles : Mme Neto demande si la SEMIV a un projet sur ce terrain.

M. Casinelli rappelle qu'un promoteur privé avait déposé une demande de permis de construire pour un immeuble de 20 appartements sur cette parcelle (ancien parc à moutons), et qu'à la suite d'une levée de boucliers des riverains, trouvant le projet trop dense pour la sécurité routière de la rue des Merles, le stationnement et l'évolution des véhicules de service, plusieurs réunions de riverains ont eu lieu à l'initiative de la mairie pour rechercher les arguments réglementaires permettant de s'opposer au projet. Le promoteur a finalement renoncé. Le terrain étant toutefois situé en zone UB constructible, la mairie avait demandé au cours de l'une de ces réunions quel nombre de logements les riverains étaient prêts à supporter sur ce terrain, compte tenu que même si le permis de 20 logement était refusé, rien n'empêcherait un pétitionnaire de déposer une nouvelle demande conforme. Le nombre maximum acceptable par les riverains avait alors été fixé à 12.

Afin de garantir que cet objectif ne soit pas dévoyé, il avait également été proposé que la mairie ou la SEMIV se portent acquéreur de ce terrain. Le conseil d'administration de la SEMIV a accepté de porter ce projet, et une demande de permis de construire pour 8 logements de bon standing est actuellement en cours de préparation.

Chats errants : Monsieur Orsini rappelle qu'à l'AG de 2014, Madame Ragugini s'était engagée à mettre en place un programme de stérilisation des chats errants et demande où l'on en est. Il signale qu'au 14 rue Pascal, maison inhabitée, un certain M. Di Luigi de la rue d'Oradour vient régulièrement nourrir les chats errants, qui prolifèrent ainsi dans le quartier. La demande sera transmise aux services compétents.

Bibliothèque : Madame Gillet signale les problèmes d'entretien de la Bibliothèque Louise Michel et de ses abords, en particulier le chemin d'accès depuis la rue Paul Nicou. Demande transmise

Circulation des piétons et stationnement :

Il est demandé de faire implanter plus de passages piétons, notamment dans la rue Marcel Paul qui n'en dispose d'aucun.

Il est rappelé la demande de faire strictement respecter la hauteur et surtout la largeur des haies, celles-ci empiétant souvent largement sur le trottoir. Une intervention auprès de Batigère est suggérée pour la rue des Bégonias.

Il est également rappelé la demande d'interdiction de stationner sur les trottoirs, en particulier aux endroits où les riverains ont la possibilité de garer leurs véhicules sur leur parcelle, et de verbaliser en cas d'abus.

Il est suggéré que les Services Municipaux se rapprochent de Batigère et des syndicats de co-propriétés (Verlaine) pour essayer d'optimiser le stationnement sur l'important foncier privé libre.

Rue Paul Nicou : Mme Di Luigi souhaite une réflexion sur la question de la vitesse dans cette rue et le stationnement, certains riverains n'ayant pas d'autre choix que de laisser leur véhicule sur le trottoir.

Propreté urbaine : Les dépôts sauvages d'encombrants sont devenus un fléau (allée des Violettes, blocs Verlaine...). M. Casinelli rappelle l'existence de la déchetterie et le problème posé par la répartition des compétences entre les communes et la CPHVA, qui a entraîné la suppression du service périodique de collecte des encombrants. Il indique que la CPHVA étudie un service d'enlèvement à la demande, sur appel téléphonique.

Rétrécissement de la rue Emile Zola : Les habitants des résidences Verlaine demandent la suppression de ce rétrécissement qui, selon eux, présente plus de dangers que d'avantages.

Réseau internet : Monsieur Orsini signale un problème de réception chez lui. A priori, il s'agirait d'un problème à régler par son opérateur (SFR). Le point est fait par M. Casinelli sur le dossier du Très Haut Débit.

Feux de jardin : Un rappel est fait de la réglementation des feux de jardin

Rue Paul Vaillant Couturier : (rappel) : en bas de la rue, il est demandé un entretien plus fréquent de l'espace vert.

A l'automne, la chute et l'accumulation des feuilles mortes pose des problèmes de sécurité, et il conviendrait d'une part d'élaguer les arbres qui penchent de plus en plus vers les habitations, et d'autre part d'augmenter la fréquence de passage de la balayeuse.

Problème de courrier rue Robespierre : Madame Spizak rappelle le problème de confusion d'adresse entre son domicile et l'une des entrées du Bloc Robespierre.
Il est signalé le très mauvais état de la chaussée de la Rue Robespierre.

D'une manière générale :

Les habitants du quartier rappellent qu'ils sont demandeurs de visites de terrain plus fréquentes de la part du Maire et de ses adjoints et conseillers.

❖ **Point sur les travaux du bureau du comité de quartier n°4 :**

Madame Di Luigi rappelle que le bureau du comité de quartier a fait un gros travail de recueil de doléances auprès des habitants qui ont été synthétisées dans le document suivant élaboré par Monsieur Braucourt (un certain nombre de points ont été directement abordés durant la réunion :

SECURITE

- *vitesse excessive des véhicules à moteur*
- *manque de visibilité :*
 - *mauvaises signalisations aux intersections*
 - *murs trop hauts, haies trop larges et trop hautes*

 - *véhicules en infractions (trottoirs, virages, carrefours, devant sorties de véhicules ...)*

- *gêne des piétons :*
 - *trottoirs étroits et/ou encombrés*

 - *débordements de haies*

 - *trous, plaques d'égouts non arasées ...*

- *stationnements anarchiques des voitures :*
 - *trottoirs*

 - *contre-sens de la circulation*

 - *virages, intersections, stops*

ENVIRONNEMENT

- *nuisances sonores*
- *brûlage des déchets verts*
- *voirie : trous, trottoirs mal entretenus (avaloirs mal cimentés, bordures à arêtes vives ...)*
- *déjections canines (salubrité publique, mauvaises odeurs, conflits de voisinage...)*
- *nettoyage, entretien des trottoirs, déneigement (trottoirs, certaines rues, Rerman ...)*

REMARQUES ET DEMANDES

Eclairage public insuffisant (surtout l'hiver) : - *rue Clavel, cabinet dentaire Dye Pellisson*

- *rue Paul Nicou, supérette Proxi*

- *rue Paul Vaillant Couturier (enfants se rendant à l'école)*

Marquage au sol : - *priorités à droite*

- *limitations de vitesse*

- *stationnements*

Priorités aux piétons (sans passages protégés) :

- *continuité de passage sur les trottoirs et intersections, poussettes, fauteuils roulants ...*
- *libérer les trottoirs (haies, voitures, objets encombrants ...*

Demandes :

- *sécuriser le carrefour : Merles, Raspail, Robespierre*
- *réparer, entretenir les trottoirs : rondpoint Nicou-Marcel Paul, arasement des plaques d'égouts, trous...*
- *nettoyer, embellir les abords : Robespierre, Lénine, passage Louis Michel, rue Couturier*
- *réparer les escaliers d'Aubrives*
- *élaguer les arbres du bois de Butte (Michel Faye, le long de la rue Paul Vaillant Couturier...)*
- *aménager des pistes cyclables*

Madame Di Luigi précise quelques points particulièrement cruciaux :

- la bande stop du carrefour « Bégonias/Lys » devrait être avancée d'un bon mètre, comme cela a été fait au carrefour « Paul Nicou/Glaieuls »
- le passage piétons de la pharmacie dans l'avenue de la Libération est trop près du carrefour, ainsi que celui de l'avenue Grandpierre, après le carrefour avec Paul Nicou.
- les ronds points fleuris (Paul Nicou/Grandpierre et Grandpierre/Roses) devraient être traités avec des plantes et fleurs basses, pour améliorer la visibilité.
- Elle demande enfin si quelque chose est prévu pour les habitants de Villerupt en cas de problème à la Centrale de Cattenom. Monsieur Casinelli indique que Villerupt ne doit pas être situé dans le périmètre de danger puisque la population n'a pas reçu de pastilles d'iode, mais la question devra être posée.

❖ **Point sur programme travaux 2015 et projets Ville :**

Messieurs Baba Ahmed et Casinelli présentent le programme de travaux adopté par le Conseil Municipal pour 2015, ainsi que les projets de ville (document en pièce jointe)

❖ **Renouvellement du Bureau :**

- M. Bayette Philippe ; 40 rue Marcel Paul
- M. Braucourt Daniel ; 34 rue Paul vaillant Couturier
- Mme Di Luigi Loredana ; 12 rue des Glaieuls
- M. Kral Ladislav ; 35 rue Paul Nicou

Pour le bureau du CDQ 4 :
Mme Di Luigi Loredana

L'élu référent :
M. Casinelli Richard